

*Date de dépôt : 18 octobre 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 10446 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 6 900 000 F pour financer l'adaptation et la consolidation du système d'information de gestion de l'Université de Genève**

### **Rapport de M. Alberto Velasco**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 2 février 2016, sous la présidence de M<sup>me</sup> Bénédicte Montant, pour étudier le projet de loi PL 11768 de boucllement de la loi 10446 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 6 900 000 F pour financer l'adaptation et la consolidation du système d'information de gestion de l'Université de Genève.

Assistait nos travaux, pour le département du DIP : M. Aldo Maffia, directeur du service des subventions, DIP.

Procès-verbaliste : M. Sébastien Pasche.

### **Introduction**

L'Université de Genève a élaboré un « Plan Directeur Informatique » (PDI) qui constitue le cadre évolutif de son système d'information institutionnel (SI). Ce plan a permis d'établir la vision de l'informatique de demain, qui consiste à disposer d'un système d'information performant comme appui à ses missions, favoriser un meilleur pilotage pour plus de performance et renforcer la cohésion et l'identité de l'institution.

La mise en œuvre du plan directeur informatique s'inscrit dans l'un des objectifs du plan stratégique et de la convention d'objectifs de l'Université

portant sur l'amélioration de la gouvernance ; son élaboration a suivi une démarche participative consistant en une analyse complète de l'existant, la définition des cibles à atteindre, une analyse de l'écart, puis l'élaboration des initiatives stratégiques à entreprendre pour réaliser l'informatique de demain.

Les 13 axes stratégiques qui constituent le PDI peuvent être regroupés en 5 grands domaines :

#### **Piloter l'institution :**

- *Pilotage de l'Institution* : faciliter et supporter les processus de décision grâce à un système d'information décisionnel intégré.

#### **Soutenir les missions de l'UNIGE :**

- *Services à l'enseignement* : mettre à disposition des infrastructures, plateformes et services intégrés pour l'enseignement et l'apprentissage.
- *Services à la recherche* : faciliter et valoriser la recherche par le déploiement de nouveaux services.

#### **Répondre aux besoins des utilisateurs :**

- *Administration en ligne* : repenser et simplifier les processus administratifs, puis offrir des services en ligne à travers le portail.
- *Gestion de l'information scientifique* : mettre en place l'infrastructure et les services permettant de gérer l'information multimédia utilisée ou produite par l'enseignement et la recherche.
- *Environnement de travail individuel* : fournir aux utilisateurs un environnement de travail individuel adapté à leurs missions et au besoin croissant de mobilité.

#### **Consolider le socle technologique du SI :**

- *Urbanisation du SI* : déployer la démarche de cartographie du SI et renforcer son urbanisation.
- *Sécurité du SI* : gérer de manière systématique les risques relatifs à la sécurité de l'information et informatique.
- *Standards ouverts et logiciels libres* : favoriser et encadrer l'étude et l'usage de standards ouverts et de logiciels libres.

#### **Consolider le dispositif de gestion du SI :**

- *Dispositif de gouvernance* : rendre opérationnel et efficient l'ensemble du dispositif de gouvernance du SI, sur la base des meilleures pratiques du domaine.
- *Services aux utilisateurs et gestion par processus* : optimiser les processus informatiques afin d'améliorer le service aux utilisateurs.

- *Gestion de projets* : maîtriser les projets de SI sous toutes leurs facettes.
- *Communication et transparence* : communiquer adéquatement avec les acteurs et les bénéficiaires du dispositif informatique.

### **Travaux de la commission**

#### ***Audition de M. Denis Hochstrasser, vice-recteur, M. Alain Jacot-Descombes, directeur de la division du système et des technologies de l'information et de la communication***

En préambule, M. Hochstrasser souligne qu'il est vice-recteur à mi-temps et qu'il dirige également à mi-temps le département de médecine génétique et de laboratoire des HUG. Il précise qu'il a grandi dans l'informatique et s'est occupé de l'informatique médicale au sein des HUG.

Ensuite, il indique qu'il pensait, en arrivant à l'université, trouver un lieu peu technique et peu à jour, mais il précise avoir été surpris par la situation car il y a trouvé des outils très performants pour la direction de l'UNIGE, de ses facultés et de ses membres. Il souligne que l'outil de gestion des séances permet au rectorat d'avoir précisément les ordres du jour et les documents pour ces ordres du jour, avec en plus online toutes les décisions prises et leur suivi et il relève qu'ils reçoivent automatiquement par e-mail les décisions dont ils ont la charge, etc. Il explique que l'outil de direction pour la gestion des séances a donc été sa première bonne surprise par rapport au développement du PL 10446. Par ailleurs, il indique que le logiciel de ressources humaines ICAM permet d'avoir une gestion dématérialisée des dossiers pour les gens qui sont candidats à des postes à l'université et il estime qu'il s'agit d'un outil très convivial et très pratique.

Ensuite, il relève que le portail UNIGE l'a également agréablement surpris car il donne accès à de nombreuses possibilités, notamment le téléchargement de logiciels, tout en vérifiant si l'utilisateur a les licences requises, lorsque cela est nécessaire. Il explique avoir pu suivre en détail l'avancement, voire la clôture de certains modules des différents domaines. Il relève que le PL 10446 contient quatre grands domaines : un socle informatique moderne, avec tous les logiciels de base, permettant de construire le numérique de l'université avec quelque chose de solide ; le système décisionnel (SID) dont il vient de parler et qui permet de voir ce qui se passe dans la maison et d'avoir des statistiques les plus fiables possibles, notamment pour le financement via la Confédération pour les compensations reçues pour le nombre d'étudiants, etc. ; un système d'engagement achat, en somme le fait que les professeurs n'aillent pas acheter n'importe où ce dont ils ont besoin. Il précise que cela a provoqué des remous avec certains collègues, mais il relève que ce système permet déjà de voir un

retour sur engagement de plus de 800 000 F par année, alors que le système n'a pas encore été complètement déployé. Concernant le SIRH, il souligne qu'il est aussi en phase de développement, mais il précise que les absences des professeurs sont néanmoins quelque chose de plus délicat à traiter, compte tenu notamment de la liberté académique inhérente à leurs postes. Il estime pour sa part que la majorité des buts de ce PL ont été atteints et il relève, enfin, que d'autres buts vont être atteints un peu plus tard ; il évoque par exemple le magasin pour les biologistes, en faculté des sciences, où l'on peut acheter de la nourriture pour les souris, ou encore le biostock de la faculté de médecine, où l'on peut acheter notamment des sondes pour séquencer les génomes. Il précise qu'ils sont en train de regarder pour appondre au système d'engagement achat des logiciels de magasin.

A la suite de cet exposé, un commissaire relève que de nombreuses choses ont été réalisées avec finalement peu de moyens alors que l'Etat, selon lui, a effectué plusieurs projets beaucoup plus chers, qui se sont soldés par des échecs.

M. Hochstrasser indique qu'il est très important d'assurer aux collaborateurs une liberté, mais toujours dans un cadre comptable et de direction transparent et correct. Il relève que la gestion de ces projets au sein du PL 10446 n'a pas été simple. Il explique que M. Veutet et lui-même ont dû piloter une task force pour s'assurer que les choses se passaient correctement et il relève que l'idée est de s'assurer que l'on soit efficient économiquement et que les données soient utilisées de la bonne façon.

En réponse à la question du commissaire qui demande s'ils ont eu des contacts avec la DGSI, M. Hochstrasser indique qu'ils connaissent très bien M.E Favre et qu'ils s'entendent bien avec lui, mais qu'ils sont néanmoins indépendants.

Un commissaire considère également qu'il est étonnant de constater les succès des développements informatiques de l'université, notamment en regard des difficultés de l'Etat dans le domaine, et il ajoute que le DIP est à la recherche d'un système d'information. A la suite de quoi, M. Hochstrasser lui répond qu'il transmettra cette information.

Le député observe qu'un cockpit pour le rectorat a été installé ; il se demande à quoi ressemble ce cockpit.

M. Hochstrasser explique que ce cockpit pose certains problèmes car, selon leurs domaines et leurs responsabilités, les collaborateurs ont besoin d'informations et d'indicateurs spécifiques. Il relève que le cockpit donne des indications pour dire si l'on se trouve dans le vert ou dans le rouge. Cependant,

il relève que l'interface du cockpit n'est pas quelque chose de particulièrement utile, contrairement au socle informatique qui se trouve en dessous.

Un autre député observe que l'université a mis en place quelque chose presque uniquement en interne, mais que des collaborations externes ont néanmoins été nécessaires. Il se demande si, avec le recul, ils estiment qu'ils auraient pu tout effectuer à l'interne.

M. Hochstrasser considère que les ressources informatiques de l'université sont insuffisantes et il observe qu'il y a 140 personnes à l'informatique des HUG, avec un budget annuel de 35 millions, pour environ 10 000 collaborateurs. Il relève que l'UNIGE est à plus de 20 000 personnes, en comptant les étudiants et les collaborateurs, alors que le nombre de personnes au système d'information est de 80. Il considère que l'université est donc relativement sous-dotée, mais il précise qu'il ne dit pas pour autant que les HUG sont trop dotés. Il précise ensuite que, avec une informatique moderne, il n'est pas aujourd'hui raisonnable de développer tout soi-même et il indique que l'université a fait appel à W4 et à différents producteurs de logiciels pour s'assurer que l'on ne réinventait pas la roue. Il considère qu'il y a donc eu un équilibre intelligent entre l'utilisation des entreprises privées et les couches propriétaires de l'université.

M. Jacot-Descombes considère que ce qui est important est de maîtriser à l'interne l'analyse et la conception du logiciel. Il précise que, après coup, ils peuvent néanmoins voir s'il y a déjà des solutions existantes sur le marché pour réaliser une partie du système. Il relève que le portail de services provient par exemple en partie d'une communauté open source et que ce produit gratuit a été installé par des ressources internes.

M. Hochstrasser souligne qu'ils font très attention juridiquement, lorsqu'ils signent un contrat avec une entreprise privée, à avoir le code-source, au cas où l'entreprise venait à disparaître. Par ailleurs, il indique ce portail permet d'accéder à tous les services possibles de l'université. Sans autre commentaire et question, M. Hochstrasser remercie la commission pour son soutien.

Sans autre commentaire, la Présidente met aux voix le PL 11768 :

**Vote d'entrée en matière : *adopté sans opposition.***

Titre et préambule : *adopté sans opposition.*

Art. 1 Boucllement : *adopté sans opposition.*

Art. 2 Subvention fédérale : *adopté sans opposition.*

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : *adopté sans opposition.*

*Vote d'ensemble* PL 11768 :

Soumis au vote, le projet de loi est **adopté à l'unanimité.**

### **Conclusion**

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard aux éléments qui vous ont été exposés, la Commission des travaux vous recommande de voter le projet de loi 11768.

## **Projet de loi (11768)**

**de bouclement de la loi 10446 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 6 900 000 F pour financer l'adaptation et la consolidation du système d'information de gestion de l'Université de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi n° 10446 du 11 février 2010 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 6 900 000 F pour financer l'adaptation et la consolidation du système d'information de gestion de l'Université de Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	6 900 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>6 900 000 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>0 F</b>

### **Art. 2      Subvention fédérale**

Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10446, estimées à 505 000 F, sont de 457 316 F, soit inférieures de 47 684 F au montant voté.

### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.